



Rougegoutte

Info



Décembre 2015



*Les mots magiques
de Noël*

Bonnes Fêtes !



Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte

☎ 03 84 27 12 67 ☎ 03 84 29 59 75

✉ mairie-rougegoutte@wanadoo.fr Site : www.rougegoutte.fr

Dépôt légal n° 17/2000

Imprimé par nos soins

ROUGE GOUTTE

Concerts de Noël



avec la Chorale « A Croch'chœur »
de l'Association « La Rosemontoise »
introduction avec les « Echos du Rosemont »



Eglise de Rougegoutte



Vendredi 18 décembre 2015 à 20h 30

Samedi 19 décembre 2015 à 17 heures

Dimanche 20 décembre 2015 à 17 heures



Entrée Libre

participation laissée à l'appréciation du public

Marché de Noël

Samedi 19 décembre 2015 de 14h à 20h

Dimanche 20 décembre 2015 de 10h à 20h



Mairie de Rougegoutte



Rougegouttoise, Rougegouttois, Chers Amis,



Au cœur de cette Commune, nous essayons de toujours développer des liens, d'ancrer de l'amitié, de la convivialité. Tout un réseau de bénévoles s'applique à proposer de nombreuses activités, à organiser des rencontres, à programmer des fêtes. Avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Rougegoutte-Vescemont, tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer une éducation de qualité et pour développer un accueil périscolaire éducatif. L'enseignement musical, qui regroupe 200 élèves, avec un cursus identique à celui de l'Ecole Nationale de Musique, est assuré via l'Association Culturelle du Pays Sous Vosgien, dont le siège et le secrétariat sont à la Mairie de Rougegoutte. De plus, cinq grandes associations savent s'unir et se réunir pour des manifestations communes, travaillent au quotidien, et avec de très nombreux adhérents (qui viennent aussi d'autres communes !) = Associations Sportive, Parents d'Elèves, Rosemontoise (avec ses 8 clubs), Rouge-Bruyère, Comité des Fêtes. Chacune, chacun, dans le rôle qui est le sien, déploie de grands efforts et assume des missions indispensables en matière éducative, sportive, culturelle et citoyenne !

C'est ainsi que notre Commune vit et respire, avec le souci, toujours, de chacune et de chacun qui peut, tout à loisir, demander de l'aide, des conseils, des renseignements, et également, au sein d'une Mairie toujours ouverte !



Au terme d'une année qui s'achève, d'abord, très sincèrement, je remercie toutes celles et tous ceux qui s'investissent bénévolement pour les autres, toutes celles et ceux qui donnent de leur temps parce qu'ils ont le sens des autres et qu'ils refusent de ne considérer qu'eux-mêmes. Si notre Commune vit, respire et resplendit, c'est d'abord parce que Rougegoutte vit de bénévolat : ici on se crée l'obligation d'une mission que chacune et chacun, à sa mesure, conduit avec passion, en consacrant, le temps qu'il peut.

Voilà une réalité que beaucoup connaissent ! Celles et ceux qui sont nouvellement arrivés à Rougegoutte sont invités à participer, d'une façon ou d'une autre, à cet esprit associatif qui doit prendre corps avec le sens et le respect des autres : **tel est le premier vœu que je formulerai.**

Renforcer l'identité et la réalité communale est à mon sens le premier devoir des Maires qui doivent être les gardiens vigilants d'une proximité assurée et assumée afin que la Commune conserve sa place dans la République. Sans ses élus locaux bénévoles, sans les citoyens bénévoles, le vivre-ensemble se délitera. Les Communes sont les « écoles primaires » de la démocratie ! et les Maires une armée de fantassins, voire une « garde nationale ».



Le pouvoir vient d'en haut mais la confiance vient d'en bas ; les élus de terrain n'ont pas le pouvoir d'en haut mais ils ont obtenu la confiance des électeurs : le pouvoir d'en haut doit écouter celles et ceux qui ont la confiance d'en bas ! **Tel est mon deuxième vœu,** au moment où l'on est confronté à la fusion des Communautés de Communes et à la disparition des Syndicats Intercommunaux !

Dans notre Commune, forte de sa vie associative, riche de sa diversité, déterminée à être écoutée, nous voulons toujours mieux vivre ensemble, dans une Commune fraternelle, avec le sens du respect, des différences, et la volonté de développer des liens de solidarité. Je souhaite qu'à Rougegoutte préside cette union qui rend toujours plus fort et qui donne de l'efficacité aux actions développées. Puisse cette volonté du bien-vivre ensemble, grandir encore au cours de l'année 2016 ! **Tel est mon troisième vœu.**



A présent - et ce sera « le tout », je souhaite, pour chacune et chacun d'entre vous, une belle santé, une volonté tenace pour bien vivre ensemble, un grand courage pour affronter et surmonter toutes les difficultés inhérentes à la vie !

Je souhaite très fortement que toutes celles et ceux, qui sont en recherche d'emploi, trouvent rapidement une place dans le monde professionnel et, pour ce faire, il importe que dans le cadre d'un dialogue constructif avec le monde de l'entreprise, des emplois puissent être créés !

Je souhaite que les nouveaux venus trouvent, avec détermination, toute leur place dans cette Commune avec l'aide de ceux qui sont déjà ici depuis plusieurs années ! Je souhaite qu'existe une entraide réelle et efficace, un esprit de solidarité, et notamment, bien sûr, avec celles et ceux qui souffrent ou qui désespèrent !

Je vous souhaite enfin beaucoup de persévérance pour que le découragement ne l'emporte jamais et pour que la réussite soit au bout du chemin, souvent escarpé !

Au nom du Conseil Municipal, je souhaite, à chacune et à chacun des jours remplis de grands et de petits bonheurs, dans ce temps des fêtes de fin d'année que je souhaite pour vous les plus belles possible.

Bonnes Fêtes de fin d'année, bonne année 2016 !

**Le Conseil Municipal, les Adjoints et moi-même,
nous vous invitons le**



**SAMEDI 9 JANVIER 2016 à 18 h 00
à la Salle Communale de la Cité**



pour une rencontre conviviale dans la simplicité et l'amitié.

Nos remerciements

à Thierry BOSSEZ pour ses photos de couverture : Noël à Rougegoutte

à Valérye BERTRAND et Jean-Paul FREY pour leurs photos dans notre bulletin tout au long de l'année



CONSEIL MUNICIPAL du 02 DECEMBRE 2015



Schéma Départemental de Coopération Intercommunale Loi NOTRe

Le Maire rappelle la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, comprenant la réorganisation des Communautés de Communes, sujet déjà abordé par deux fois en Conseil Municipal et également lors d'une réunion générale à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse le 21 novembre 2015.

Le Département du Territoire de Belfort comprend actuellement cinq Communautés de Communes :

① La Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) : 93 737 habitants au 01/01/2015,

② La Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) : 23 679 habitants au 01/01/2015,

③ La Communauté de Communes du Tilleul-Bourbeuse (CCTB) : 8 207 habitants au 01/01/2015,

④ La Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien (CCPSV) : 6 701 habitants au 01/01/2015,

⑤ La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (CCHS) : 8 616 habitants au 01/01/2015.

Le lundi 12 octobre 2015, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort a soumis aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un

projet de nouvelle carte de l'intercommunalité dans notre Département en proposant de passer de cinq Communautés de Communes à trois Communautés de Communes :

① La Communauté de Communes du Sud Territoire : 23 679 habitants,

② La C.A.B. avec entrée de la Communauté de Communes Tilleul-Bourbeuse à la CAB : 93 737 habitants + 8 207 habitants soit 101 944 habitants,

③ La Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien fusionnée avec la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse : 6 701 habitants + 8 616 habitants soit 15 317 habitants.

La Loi NOTRe a prévu un seuil minimal de 15 000 habitants pour une Communauté de Communes.

Le Préfet a précisé qu'il n'accepterait pas de conserver sur son périmètre actuel la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, ce que la loi NOTRe permettait, puisque 6 Communes sur 8 de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse sont classées en « zone de montagne ».

Depuis le début du mois de septembre 2015, des discussions et des consultations ont eu lieu pour que les élus construisent, et proposent avec leur connaissance du terrain, des scénaris à l'autorité préfectorale ; la concertation sur le secteur Nord Territoire n'a pas conduit avant le 12 octobre 2015, date de présentation par le Préfet de son Schéma Départemental de

Coopération Intercommunale, à des propositions satisfaisantes.

La nouvelle carte des intercommunalités doit tenir compte des équilibres financiers afin qu'aucune des intercommunalités ne soit durablement pénalisée, voire marginalisée.

Considérant :

- que le projet présenté par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, le 12 octobre 2015, prévoit la fusion de la CCPSV et de la CCHS, les deux Communautés de Communes les plus pauvres et donc les plus fragiles du Département, lesquelles n'ont pas à ce jour de perspectives fortes de développement économique ;
- que le critère « d'accroissement de la solidarité financière » prévu par le législateur n'est pas respecté,
- que le projet de schéma départemental présenté par Monsieur le Préfet le 12 octobre 2015 laisse clairement apparaître un déséquilibre de population entre les trois entités prévues : CAB -- Sud Territoire -- CCPSV + CCHS,
- qu'il existe une autre possibilité de recomposition de l'intercommunalité dans le Territoire de Belfort, avec une entité plus forte sur le Nord Territoire composée de la CCTB, la CCPSV et la CCHS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

① **Rejette** la proposition de schéma proposé par Monsieur le Préfet, à savoir la fusion des Communautés de Communes de la Haute Savoureuse et du Pays Sous-Vosgien d'une part et d'autre part l'intégration de la Communauté de la Communes Tilleul-Bourbeuse au sein de la C.A.B,

② **Demande** à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort de proposer un autre schéma départemental de coopération intercommunal qui consiste à fusionner la CCHS, la CCPSV et la CCTB ce qui créera :

1- une Communauté de 23 524 habitants, entité plus équilibrée au regard de la Communauté de Communes Sud

Territoire : 23 679 habitants et CAB : 93 737 habitants,

2- une solidarité renforcée entre nos territoires,

3- des perspectives qui faciliteront la réduction du nombre de Syndicats Intercommunaux.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale Demande de maintien du R.P.I.

Le Maire rappelle que les Conseils Municipaux de ROUGEGOUTTE et VESCEMONT ont rejeté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il a été présenté par Monsieur le Préfet à la C.D.C.I. du 12 octobre 2015 et ont proposé l'étude d'une alternative à savoir une fusion des trois Communautés de Communes CCHS (Haute Savoureuse), CCPSV (Pays Sous-Vosgien) et CCTB (Tilleul-Bourbeuse).

Le Maire demande au Conseil Municipal de donner également un avis concernant la suppression du R.P.I. de ROUGEGOUTTE/VESCEMONT, suppression prévue par le Préfet.

Le Maire rappelle également que concernant les Syndicats Intercommunaux, Monsieur le Préfet propose pour les Syndicats des R.P.I. une dissolution avec une compétence pouvant se faire par conventionnement.

Une rencontre des Présidents des R.P.I. a été organisée en Préfecture le 13 novembre 2015, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture. Cette réunion a permis de montrer la grande diversité des structures et la complexité de la gestion des compétences scolaires et périscolaires.

Le Maire retrace l'historique de la création du Syndicat du RPI ROUGEGOUTTE/VESCEMONT en 1993, rappelle que les Communes lui ont transféré la totalité des compétences scolaires et

périscolaires. Au fil des années, le fonctionnement en Syndicat a prouvé toute son efficacité et a démontré qu'il est la meilleure réponse à la gestion de ces compétences.

Le R.P.I. qui induit une grande responsabilité (des enfants lui sont confiés), nécessite un travail sur le terrain au quotidien et en permanence. Le règlement par conventionnement serait un retour en arrière incompréhensible. La proximité des « gestionnaires » et la réactivité indispensable à la prise de décisions ne pourront jamais être aussi efficaces que dans la structure actuelle.

Le Syndicat Intercommunal du RPI ROUGEGOUTTE/VESEMONT c'est :

- la gestion de 9 agents affectés sur des postes divers et partagés entre le scolaire et le périscolaire,
- la maîtrise d'un budget de plus de 400 000 € (fonctionnement et investissement courant),
- la responsabilité de nombreux contrats (transport, restauration scolaire, informatique, maintenance de tous les équipements, CAF, DDCSPP...),
- l'articulation entre les services scolaires et périscolaires,
- la gestion au quotidien des services : transport, restauration scolaire, accueil périscolaire, activités dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaire)... avec des dispositions à prendre parfois dans l'urgence comme, par exemple, le remplacement d'un agent absent pour l'accompagnement dans le bus ou une modification de dernière minute dans la fréquentation d'un enfant à l'un des services (qu'il faut « répercuter » à l'école et à la personne chargée de ce service)...
- la réalisation et le suivi du PEDT (Projet EDucatif Territorial) dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires,
- le suivi de l'entretien des bâtiments,

- la gestion des biens mobiliers et immobiliers,

La dissolution du Syndicat du RPI de ROUGEGOUTTE/VESEMONT ne peut être ni décidée, ni réalisée dans la précipitation. Beaucoup de problématiques seront à traiter avec en particulier une grande difficulté à distinguer et séparer le scolaire du périscolaire, la situation des personnels, la destination du patrimoine mobilier et immobilier (le Syndicat est propriétaire d'un bâtiment abritant la médiathèque et une salle de motricité de l'école maternelle). **De plus une dissolution en cours d'année scolaire est contraire à toute logique. Comment mener simultanément la constitution d'une nouvelle Communauté de Communes issue d'une fusion (et dont les compétences seront à mettre en place) avec la dissolution d'un Syndicat Intercommunal d'un R.P.I. qui peut être concerné par le choix de ces compétences (scolaire et/ou périscolaire) ?**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

① **Demande le maintien dans sa structure actuelle du Syndicat Intercommunal du R.P.I. de ROUGEGOUTTE/VESEMONT. La situation pouvant être éventuellement réétudiée ultérieurement lorsque la nouvelle carte départementale des EPCI à fiscalité propre sera effectivement en place. Une dissolution au 1^{er} janvier 2017 n'est aucunement envisageable.**

② **Refuse donc la proposition de dissolution du R.P.I. de ROUGEGOUTTE/VESEMONT.**

Recensement de la population Recrutement des agents recenseurs

Le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la Commune du 20 janvier au 20 février 2016.

Après information dans le bulletin municipal, des candidats se sont présentés et deux personnes ont été retenues par la Municipalité.

Le Maire propose de répartir la dotation allouée par l'Etat aux agents recenseurs.

Le Conseil Municipal

① **autorise le Maire à recruter les deux personnes retenues lesquelles seront nommées par arrêté du Maire : Jessica CHAPUIS et Ghislaine LESCOT**

② **fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction des bulletins collectés par chacun dans la limite de la dotation allouée par l'Etat à la Commune.**

Signature d'avenants aux contrats d'assurances

Les contrats d'assurance de la Commune arrivant à terme et afin de permettre leur maintien il est nécessaire de signer des avenants de modification de date de fin de contrat, fixée au 31/12/2020.

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux contrats d'assurance à intervenir entre la Mairie de ROUGEGOUTTE et la Société GROUPAMA GRAND EST.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe Catégorie C

Un agent a été promu au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, catégorie C, à compter du 1^{er} janvier 2016,

DÉCIDE de fermer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Dispositif et démarche de participation citoyenne

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le souci d'assurer une prévention de la délinquance et en conséquence la tranquillité publique, une démarche citoyenne pourrait être entreprise au sein de la Commune, avec efficacité et pragmatisme, en renforçant les solidarités de voisinage, en créant ou recréant du lien social, pour renverser du sentiment d'insécurité, en rassurant les citoyens et en dissuadant les délinquants potentiels.

Ce dispositif vise à encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Ce dispositif, qui n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie, complète les autres actions de prévention de la délinquance déjà conduites au sein de la Commune.

En s'engageant dans ce dispositif et démarche de participation citoyenne, après décision du Conseil Municipal, un protocole est signé entre Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, le Commandant de Groupement et le Maire, lequel est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Le protocole définit les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Après la signature de ce protocole (dans un délai de 4 à 5 mois) une réunion publique sera organisée en Mairie avec des gendarmes : des personnes du village non élues, volontaires et disponibles sur le territoire communal, pourront devenir des référents clairement identifiés par la population : ces « référents » seront la courroie de transmission entre la population et la gendarmerie.

Ces référents seront formés et suivis par la Gendarmerie. Il est à noter que ce dispositif ne sera jamais une milice parallèle, avec des pseudos shérifs, ni délation, ni espionnage du voisinage ! Juste de la

vigilance ! Mais un dispositif au service de la population qui doit pouvoir toujours vivre en toute quiétude.

La ligne conductrice doit être le bien-être, la qualité de vie collective et la solidarité de voisinage. Les informations remonteront par les référents et le Maire, qui est le pivot en matière de prévention dans la Commune, sera aussi le filtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

① **DÉCIDE** de s'inscrire dans ce dispositif et démarche de participation citoyenne,

② **DONNE** délégation au Maire pour conclure le protocole à intervenir pour organiser les démarches, et pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

**Demande de subvention au titre de la
D.E.T.R.
pour la viabilisation du secteur
« Goussot »
(phase n° 2)**

Le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès de la D.E.T.R., pour la phase 2 de viabilisation du secteur « Goussot » situé en zone AU : coût estimatif de cette opération : 27 855.00 € HT (33 425.00 € TTC).

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. au taux maximum de 40 % soit un montant estimé à 11 142.00 €).

**Demande de subvention dans le
cadre du « F.I.P.H.F.P »
Fonds pour l'Insertion des Personnes
Handicapées dans la Fonction
Publique**

Le Maire rappelle l'agenda d'accessibilité programmée et fixant en 2016 la réalisation des travaux des travaux de mise en accessibilité, 2ème phase, de la Mairie

d'une part et d'autre part les aménagements extérieurs nécessaires pour l'accessibilité liés aux écoles élémentaire et maternelle comme stipulés dans la délibération n° 67 du 15 septembre 2015.

Il présente les estimations de l'ensemble de ces travaux qui s'élèvent à 30 515 € HT. Il précise que ces travaux entrent dans les opérations retenues dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.).

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention au taux maximum auprès du F.I.P.H.F.P. pour réaliser l'ensemble de ces travaux.



**Demande de
subvention au SIAGEP pour des
travaux conduisant à des économies
d'énergie**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en matière d'éclairage public et après 3 années de changement des luminaires disposés dans les rues de la Commune, il reste actuellement 83 lampes fluo 125 W à vapeur de mercure.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIAGEP a décidé de poursuivre en 2016 sa politique d'encouragement aux économies d'énergie de ses adhérents dans les secteurs de l'éclairage public et des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal :

① **Autorise** le Maire à signer la convention entre la Commune et le SIAGEP,

② **Décide**

a) de remplacer 40 lampes à vapeur de mercure par des luminaires avec

abaisseur bi puissance 70 W jusqu'à 22 H et 50 W de 22 H jusqu'à 6 H le matin (on passera alors de 125 W actuellement à 50 W de 22 H à 6 H).



b)

Rues	Nb	Coût	Total HT
Avenue de Gaulle	1	413.00	413.00
Avenue de Lattre de Tassigny	7	413.00	2 891.00
Rue du Coinot	2	413.00	826.00
Rue des Ecoles	3	413.00	1 239.00
Route de Vessemont	4	413.00	1 652.00
Rue du Coinot	6	413.00	2 478.00
Rue des Hauts Champs	3	413.00	1 239.00
Rue du Bringard	14	413.00	5 782.00
TOTAL	40		16 520.00

c) de faire installer 4 horloges astronomiques sur les postes les plus énergivores de la Commune

Poste	Nbre d'horloges	Coût unitaire	Total TTC
N° 2 : Double 3, rue du Commerce	1	345.00	345.00
N° 6 : Vaivre	1	345.00	345.00
N° 9 : De Gaulle	1	345.00	345.00
N° 10 : Cerisiers	1	345.00	345.00
TOTAL	4		1 380.00

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2016 et au plus tard jusqu'à la date limite de vote du budget primitif 2016 définie par les Services de l'Etat, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Déneigement des voies communales Hiver 2015/2016

Le Conseil Municipal retient la **SARL HUSSON** à **EVETTE-SALBERT** avec le prix suivant :

- engin équipé d'une lame : 59.00 € HT/heure.

Dissolution du CCAS de la Commune

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans son article 79 la dissolution des C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) : la Commune reprend donc cette compétence en ajoutant une Commission Communale ouverte aux non élus.

En conséquence, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

① De dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune,

② De créer un Comité Consultatif Communal qui sera composé d'une part des membres extérieurs au Conseil Municipal nommés par délibération n° 46 du 20 juin 2014 net d'autre part des Conseillers Municipaux élus par délibération n°20 du 28 mars 2014.

Transfert de la compétence OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

Le Maire expose au Conseil Municipal les raisons qui conduisent aujourd'hui les Communes de la CCHS à transférer, à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, la compétence « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) », laquelle compétence sera intégrée dans le groupe de compétences optionnelles « Politique du Logement et du Cadre de Vie » des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse.

La motivation pour la prise de la compétence Habitat par la Communauté de Communes provient du souhait de mettre en place, à très court terme, les actions et aides prévues par la Convention d'OPAH,

cela afin de pouvoir enclencher une dynamique dès le printemps 2016.

Le transfert de compétence permettra d'engager la mise en place du programme de revitalisation dans les meilleurs délais afin de concrétiser des projets à court terme, voire à très court terme avec une vision de l'avenir de notre territoire.

Le Conseil Municipal :

① **Accepte** le transfert à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse de la compétence « Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat »

② **Demande** à Monsieur le Préfet de rendre effectif ce transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse dans les meilleurs délais et avant la fin de l'année 2015.

**Concession de passage au profit de
M. CANAL et Mlle BORGIO sur la
parcelle communale AI 142**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande a été formulée par M. Simon CANAL et Mlle Alexanne BORGIO qui préparent un dossier de permis de construire une habitation sur la parcelle cadastrée AI n° 203 (lieu-dit « les Champs Travers »).

Afin de permettre le désenclavement de cette parcelle AI n° 203, M. Simon CANAL et Mlle Alexanne BORGIO sollicitent une concession de passage sur la parcelle communale cadastrée section AI n° 142 qui jouxte le cimetière intercommunal au sud.

M. Henri PUCHE, géomètre-expert, a déposé un certificat d'urbanisme pour la parcelle AI 203, faisant apparaître la concession de passage sur la parcelle AI 142.

M. Henri PUCHE, géomètre-expert indique que la surface de cette servitude, objet de cette demande de concession de passage, est de 5 a 80 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que cette concession de passage est nécessaire pour permettre la construction d'une habitation sur la parcelle AI 203, à l'unanimité :

① **ACCEPTÉ** que M. Simon CANAL et Mme Alexanne BORGIO puissent bénéficier de cette concession de passage de 5 a 80 ca sur la parcelle communale AI 142 pour leur habitation à intervenir sur la parcelle AI 203,

② **DÉCIDE** que cette concession se fait à titre gratuit, à la charge de M. Simon CANAL et Mlle Alexanne BORGIO de réaliser sur cette parcelle communale, les travaux nécessaires à la construction de la voie d'accès.

③ **STIPULE** que cette voie créée par les sus-nommés demeurera dans les espaces publics communaux,

④ **DÉSIGNE** Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE, aux fins d'enregistrer cette concession de passage au profit de M. Simon CANAL et Mlle Alexanne BORGIO selon les conditions ci-dessus énoncées, en relation avec M. Henri PUCHE, géomètre-expert qui travaille déjà pour M. Simon CANAL et Mlle Alexanne BORGIO.

**Plantation de 5 arbres fruitiers sur le
terre-plein du carrefour
RD12/RD24**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de plantation de 5 arbres fruitiers (3 pommiers, 1 mirabellier et 1 prunier), variétés anciennes et spécifiques à notre Région.

Le Conseil Municipal, décide d'acheter 5 arbres fruitiers auprès des Pépinières Sous-Vosgiennes François-Xavier KUNDIG à PETITMAGNY pour un montant de 400,50 € à prélever sur les dépenses prévues en investissement.



ENQUETE SICTOM

Une enquête téléphonique à l'initiative du SICTOM et relative à une collecte en porte à porte des déchets recyclables, sur le secteur de la Haute Savoureuse, a débutée.

Cette enquête est réalisée par les étudiants de l'Université de Belfort-Montbéliard.

Secrétariat de Mairie

Ouverture pendant les fêtes de fin d'année

Lundi 21/12 : de 9 h à 12 h

Mardi 22/12 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi 23/12 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi 24/12 : de 9 h à 12 h

Samedi 26/12 : FERMÉ



Lundi 28/12 : de 9 h à 12 h

Mardi 29/12 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi 30/12 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi 31/12 : Permanence de 9 h à 12 h **UNIQUEMENT
POUR LES INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE**

Samedi 02/01 : FERMÉ

**Bonnes fêtes de fin d'année
à tous !!**

INFOS ORDURES MENAGERES

**RATTRAPAGE du
vendredi 25 décembre
et NON RATTRAPAGE du
vendredi 1^{er} janvier**

En raison du 25 décembre, jour férié, la tournée de collecte des Ordures Ménagères initialement prévue le vendredi 25 décembre se fera le Samedi 26 décembre.

Le bac devra être sorti la veille au soir afin d'éviter tout problème dû à un changement d'ordre de la tournée.

En revanche **AUCUN RATTRAPAGE NE SERA PRÉVU POUR LA COLLECTE DU VENDREDI 1^{ER} JANVIER 2016.**

RAPPEL : VENTE DE CARTE « Avantages Jeunes » en Mairie de Rougegoutte

Depuis le 1^{er} septembre 2015, des cartes « Avantages Jeunes » sont en vente en mairie au prix de 7 euros l'unité.

Il reste des cartes disponibles. Ces cartes sont valables jusqu'au 31 août 2016.

SYNDICAT DES EAUX

Le Président informe que les services du Syndicat sont régulièrement saisis par des usagers surpris de recevoir des propositions de contrat d'assurance de sociétés privées.

Le Président précise et rappelle que :

- Le Syndicat des Eaux de Giromagny est responsable de son réseau jusqu'au compteur compris de l'abonné et il en assure, en sa qualité de propriétaire, toutes ses responsabilités. L'abonné est toutefois tenu de protéger son compteur contre le gel ; il sera pécuniairement responsable des dégradations résultant du gel, de la même manière qu'il est responsable des dégradations et/ou des dégâts que son compteur pourrait subir du fait de l'abonné.
- Le Syndicat des Eaux n'a connaissance de ces envois en nombre que par l'intermédiaire d'usagers. Ces publicités sont faites sur le territoire du Syndicat des Eaux de Giromagny sans aucune concertation avec le Président ou les services du Syndicat
- L'usager, responsable de son installation après compteur reste cependant le seul à juger de la nécessité d'assurer ce genre de risque ; l'abonné doit vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que les différents contrats d'assurance qu'il a souscrit garantissent les risques après compteur
- Le Président demande aux abonnés de se renseigner auprès du Syndicat des Eaux et/ou de leur assurance personnelle avant de souscrire un tel « contrat d'assistance ».

MES RESOLUTIONS SANTE 2016 : INFOS DE VOTRE C.P.A.M

Mieux gérer mon budget

24 heures sur 24, je consulte l'ensemble de mes remboursements, de mes versements de rentes ou d'indemnités journalières. Je peux aussi télécharger mes relevés mensuels de prestations. C'est un outil simple et pratique pour suivre mes paiements, grâce à de nombreuses rubriques permettant de :

- Visualiser toutes les informations sur mes remboursements : combien, quand, pour quel acte ?
- Rechercher le détail d'un remboursement en particulier et vérifier la bonne transmission à ma complémentaire santé.
- Voir un aperçu global, mensuel ou annuel, de mes remboursements.
- Connaître les franchises et les participations forfaitaires restantes à ma charge pour chaque acte remboursé.

Effectuer des démarches en ligne

Plus besoin de me rendre systématiquement à ma caisse d'assurance maladie ou d'appeler un conseiller. Je peux effectuer de nombreuses démarches en ligne :

demander mes attestations (droits, indemnités journalières, ...), signaler la perte ou le vol de ma carte Vitale et même actualiser mes coordonnées.

Découvrir les offres de prévention

En fonction de mon âge, de ma situation (par exemple, une grossesse), de mon état de santé..., je découvre dans mon espace personnel les conseils et les offres qui me concernent : dépistages, rendez-vous santé, etc. Je peux également consulter une fiche repère sur chacune des offres de prévention qui m'est proposée pour connaître le détail des examens à suivre.

Le saviez-vous ?

Vous avez la possibilité de contacter votre caisse par e-mail 24h/24 et 7j/7. Vous recevrez les réponses à vos questions sous 48h, directement dans l'espace messagerie de votre compte. Ce service est également disponible sur l'application mobile. **Pour obtenir le code d'accès au compte AMELI** : Il suffit d'en faire la demande en ligne. Un code provisoire à 4 chiffres vous est ensuite adressé par voie postale.

BILAN DU TELETHON du CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES Mercredi 2 décembre 2015

Le Mercredi 2 décembre dernier, à partir de 11 heure vous avez été nombreux à venir soutenir l'action c Conseil Municipal des Jeunes de ROUGEGOUTTE au profit du **TELETHON**.

Rendez-vous était donné sur le Parking de l'école pour poser une décoration de Noël sur les sapins posés à cet effet, en échange d'un don.

Grâce à votre mobilisation, le Conseil Municipal des Jeunes a récolté la somme de **228 €** qui a été reversée au profit du TELETHON.

Un grand merci à vous !

(Voir photo page 13)



BEAUJOLAIS NOUVEAU

Cette année encore, le Comité des Fêtes a organisé un week-end « beaujolais nouveau », les 21 et 22 novembre à l'ancien presbytère. Samedi en fin d'après-midi et dimanche en matinée, les bénévoles se sont relayés pour accueillir les « clients ». Autour d'une table, devant un verre accompagné d'une assiette « apéritive », chacun a pu profiter de ce moment de convivialité dans une ambiance bistrot que tous ont appréciée. Merci aux organisateurs et aux clients d'un week-end ...à renouveler.

MEDAILLES A LA ROSEMontoise

Samedi 21 novembre, une sympathique cérémonie a réuni les musiciens de la Clique et des membres du Club Pétanque à la Mairie de Rougegoutte. L'heure des récompenses avait sonné pour quatre adhérents de ces clubs. En présence de Messieurs Guy MICLO et Claude TREBAULT, Maires de Rougegoutte et de Vescemont, le président de La Rosemontoise, Raymond VIENNOT a présenté le parcours des quatre récipiendaires.

Pour la Clique ont été distingués par la remise de

La médaille d'honneur en bronze avec diplôme pour 20 années de présence

Muriel PERROD entrée à la Clique en octobre 1995, fidèle tambour depuis le début et toujours présente sur les rangs avec une grande assiduité à toutes les cérémonies et les répétitions. Muriel est aussi adhérente du Club Chorale. **Ludovic DEMEUSY** (absent pour raisons professionnelles) lui aussi fidèle au tambour depuis septembre 1995

La médaille dorée avec étoile et diplôme pour 50 années de présence

Louis CANAL sur les rangs depuis 1965 avec le clairon pour débiter et depuis 1977 au cor de chasse. Louis est également responsable du Club Trompes « Les Echos du Rosemont » et membre du Club Chorale

Depuis la création de la Société(1920) 7 médailles d'or pour 50 ans de présence ont été attribuées à : André LECUYER, Jean MULLER, Francis ANNAHEIM, Jean-Paul et Jean Pierre DESDAMES, Gérard LECUYER et Louis CANAL. La prochaine devrait être décernée dans23 ans !

Ce fut ensuite au Club Pétanque d'être à l'honneur : son président **Vincent JULLEROT** se voyait remettre, au nom du Ministre, la Médaille de Bronze des Sports de la Jeunesse et de l'Engagement Associatif. Depuis 1993 Vincent Jullerot s'investit dans le monde de la pétanque où il a pris beaucoup de responsabilités pour lesquelles il a déjà reçu de nombreuses distinctions (dont les médailles de bronze, d'argent et d'or de la Fédération Française de Pétanque). Arbitre départemental dès 1994, il est depuis 2004 titulaire du diplôme fédéral d'éducateur.

Chacun reçut les félicitations méritées de l'assemblée et la cérémonie se prolongea autour du verre de l'amitié

TRAVAUX AU CLUB PECHE

Le « moine » (dispositif de vidange) de l'étang a donné cet été des « signes de faiblesse » et il était urgent d'envisager des réparations. Les responsables du club ont alors décidé de le remplacer, ce qui nécessitait de vider le plan d'eau. Le 24 octobre, l'étang presque à sec, plus de trente pêcheurs ont procédé à la récupération et au tri des poissons (dont plus de 300 carpes) qui ont été transférés dans l'étang du haut et dans la « carpière ». Actuellement l'entreprise PIOT effectue le remplacement de l'ouvrage détérioré et dans quelques jours la remise en eau pourra être envisagée.

Après l'installation de nouveaux escaliers (4.122 €), la pose de rampes (2.040 €) et la réfection des façades du Chalet par les pêcheurs (1.100 € de fournitures), La Rosemontoise et le Club Pêche poursuivent ainsi les investissements sur le site.



**Beaujolais Nouveau à l'ancien presbytère
les 21 et 22 novembre 2015**



**Vidange de l'Étang Zone de loisirs
le 24 octobre 2015**



Remise de médailles le 21 novembre 2015



Actions en faveur du TELETHON

Vendredi 27 novembre à l'école et Mercredi 2 décembre pour le C.M.J.



**Guy Miclo, Maire de Rougegoutte
Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux**

vous présentent leurs meilleurs vœux, vous souhaitent des jours agréables,

vous invitent pour un apéritif dans la simplicité

Samedi 9 janvier 2016

à 18 heures

Salle Communale de la Cité

**Que les jours qui viennent combient vos attentes,
répondent à vos espérances et vous apportent beaucoup de joie !**

*c'est Noël
sur la terre
chaque jour
car Noël
c'est mon frère
c'est l'amour*



Meilleurs Vœux 2016